

Saint-Empire voyaient avec impatience de simples prêtres exercer comme légats un contrôle d'autant plus importun qu'il était parfois plus nécessaire ; les Césars de Byzance n'admettaient pas tous qu'une autre influence que la leur s'exercât sur les églises de leur empire, et ils flattaient les tendances schismatiques de leurs évêques, afin que, soustraits à la tutelle du Pape, ils ne dépendissent que de leur bon plaisir ; et les patriarches d'Orient, ayant rompu avec Rome, devinrent des fonctionnaires de Constantinople et le restèrent quand le maître de Constantinople fut un Turc.

Les mêmes dispositions favorisaient, au début, les progrès du protestantisme ; les royaumes scandinaves, une partie des Etats allemands, et l'Angleterre enfin ne passèrent à la Réforme que pour obéir à des souverains qui voyaient dans la rupture avec le Pape un moyen d'accroître leur pouvoir ; je ne parle pas des convoitises, moins élevées encore, que faisait naître l'espoir d'améliorer les finances par la sécularisation du domaine temporel des clercs.

L'assujettissement des églises fut assuré dans une partie des pays protestants par l'abolition des évêchés ; l'autorité spirituelle fut répartie entre les membres des consistoires ou synodes, dans lesquels l'élément laïque entraît dans une proportion suffisante pour que le prince pût y exercer une influence prépondérante.

Ce régime passa, il y a deux siècles, des pays protestants aux églises orientales. Pierre le Grand avait été frappé, pendant son séjour aux Pays-Bas, des avantages qu'une telle organisation pouvait donner aux princes, et, de retour en Russie, il institua le Saint Synode, qu'il investit des pouvoirs que les églises de Kiev et de Moscou avaient exercés jusque-là, non sans porter quelque ombre à l'omnipotence des tsars.

Nous verrons que dans le cours de ce siècle, les Hellènes, les Roumains et les Serbes ont imité la Russie et placé la suprême autorité religieuse aux mains de synodes, qui, par leur constitution, sont hors d'état d'entrer en lutte avec les pouvoirs publics, ce qui aurait pu se produire avec un métropolitain revêtu de la plénitude de juridiction ecclésiastique.

Nous voyons donc que partout la rupture avec Rome a amené une subordination plus complète de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat ; si, en Angleterre, une fraction importante du protestantisme s'élève contre la prépondérance gouvernementale (et cette cause a eu ses martyrs) ; si dans les Pays-Bas et l'Allemagne du Nord, des "dénominations" indépendantes refusent de se soumettre au pouvoir civil, c'est en sacrifiant leurs intérêts temporels et en renonçant aux subventions qui sont, pour les églises officielles, le prix de libertés précieuses ; en Orient, aucun prélat ne peut user